



## Correction du DM n° 2 : La mort

1/	E	2/	B	3/	AC	4/	C	5/	C
6/	C	7/	E	8/	ABD	9/	BCD	10/	AD

### QCM 1 : E

- A) Faux : arrêt des fonctions **cérébrales, respiratoires et cardiovasculaires** !!! pensez vraiment aux 3 organes majeurs du corps humain (bon les reins sont importants aussi hein)
- B) Faux : piège très méchant : c'est une mydriase aréactive (elle ne réagit pas / ne se contracte pas au passage d'une lumière forte devant les yeux), sinon tout le reste est juste
- C) Faux : absence de pouls carotidien ou fémoral (c'est les pouls majeurs du corps encore une fois)
- D) Faux : on ne parle pas d'arrêt des fonctions rénales (certes, la fonction rénale s'arrête mais ça fait pas partie des signes négatifs de la vie)
- E) Vrai

### QCM 2 : B

- A) Faux : plateau thermique de 1 à 2 heures puis décroissance thermique
- B) Vrai +++ se distribuent selon la pesanteur
- C) Faux : c'est vrai mais c'est un signe **TARDIF** de la mort
- D) Faux : elle est **temporaire** ++++++
- E) Faux

### QCM 3 : AC

- A) Vrai
- B) Faux : déjà c'est pas un signe tardif, et en plus ça apparaît en 3 heures, arrive aux pieds en 12 heures et disparaît au bout de 48 heures (je voulais juste vous induire en erreur)
- C) Vrai
- D) Faux : c'est l'**ADIPOCIRE** +++++
- E) Faux

### QCM 4 : C

- A) Faux : à ce moment-là, on pense aux **lividités** +++++ c'est un signe **précoce** de la mort qui apparaît au bout de **45 minutes** et se fixent au bout de **12 heures** (càd que la couleur violacée ne disparaît plus à la pression du doigt)
- B) Faux
- C) Vrai : étant donné que les lividités ne disparaissent plus à la pression du doigt, on peut estimer que la mort remonte à environ 12 heures
- D) Faux : à partir de 24-48h, on considère que c'est déjà des signes tardifs !!
- E) Faux : QCM pas évident je vous l'accorde...

### QCM 5 : C

- A) Faux : c'est un certificat **OBLIGATOIRE** +++++ (c'est pas pour rien que c'est une dérogation obligatoire au secret professionnel...)
- B) Faux : depuis 2018, la certification légale est la certification **électronique** via l'application CertiDC (il peut cependant encore être édité sous format papier dans certains cas)
- C) Vrai : s'ils ont reçu une formation spécifique, pour des cas de décès non complexes
- D) Faux : un volet **administratif**, un volet **médical** et un volet **médical complémentaire** !!!!
- E) Faux

### QCM 6 : C

- A) Faux : c'est **nominatif** +++++
- B) Faux : c'est le volet médical qui est transmis à un centre d'études épidémiologiques (comme CépiDC Inserm), le volet administratif est **transmis à la mairie** du lieu de décès +++++
- C) Vrai : c'est les pompes funèbres, pour organiser l'enterrement et transmettre un permis d'inhumation à la famille du défunt
- D) Faux : c'est n'importe quoi
- E) Faux

### QCM 7 : E

- A) Faux : comme toutes les parties du certificat de décès, il est majoritairement rédigé sous format électronique via l'application CertiDC
- B) Faux : non ça c'est le volet **administratif**
- C) Faux ; encore une fois ce sont des infos contenues dans le volet administratif !! Le volet médical est **anonyme** ++++
- D) Faux : pour les décès infantiles inférieurs jusqu'à 364 jours (donc 1 an)
- E) Vrai

#### **QCM 8 : ABD**

- A) Vrai ++++
- B) Vrai : c'est seulement lorsqu'un médecin décide de pratiquer des examens complémentaires sur le corps afin d'identifier la cause du décès (cf D)
- C) Faux : pas dans tous les cas !!! La mort a beau être difficile et sans cause claire, on ne va pas forcément réaliser des examens complémentaires (désolé c'était méchant)
- D) Vrai ++++++
- E) Faux

#### **QCM 9 : BCD**

- A) Faux : par le **code pénal** ++++
- B) Vrai : d'où l'appellation autopsie médico-LÉGALE
- C) Vrai
- D) Vrai
- E) Faux

#### **QCM 10 : AD**

- A) Vrai : a contrario de l'autopsie médico-légale, on doit s'assurer que le patient n'ait pas refusé une autopsie de son vivant, et recueillir le témoignage de la famille (on doit cependant la pratiquer s'il existe un besoin impérieux par rapport à la santé publique, ou s'il n'y a aucune alternative diagnostique)
- B) Faux : si une autopsie médico-légale a déjà lieu, il est inutile de pratiquer une autopsie médicale en plus !!!
- C) Faux : par le code de la **santé publique** ++++
- D) Vrai
- E) Faux